

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine  
**Division du patrimoine et de la toponymie**

## **Évaluation du patrimoine urbain**

### **Ville de Montréal**

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-  
aux-Trembles–Montréal-Est – 11

**5 mai 2004**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Cadre méthodologique.....	2
1.1	Introduction.....	2
1.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial .....	3
1.2.1	Approche, étapes et résultats .....	3
1.2.2	Critères de sélection .....	5
1.3	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial .....	8
1.4	Le patrimoine archéologique .....	8
1.4.1	Le caractère spécifique de ce patrimoine .....	8
1.4.2	La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation.....	10
1.4.3	L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme.....	11
1.5	Nouvelles perspectives .....	14
2.	Historique .....	14
3.	Évaluation du patrimoine urbain.....	16
3.1	Mise en situation .....	16
3.2	Résultat de l'analyse .....	17
3.2.1	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial .....	17
3.2.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial.....	17
a.	Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle .....	17
b.	Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante.....	19
c.	Les ensembles urbains d'intérêt .....	20
d.	Les ensembles industriels d'intérêt.....	21
e.	Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle .....	21
f.	Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante .....	22
3.2.3	Le patrimoine archéologique.....	22
a.	Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel .....	23
b.	Les secteurs d'intérêt archéologique .....	27
c.	Les sites archéologiques .....	27
4.	Bibliographie .....	29
5.	Annexes (voir cartes à la fin du document).....	32
5.1	Carte de l'île de Montréal, André Jobin, 1834, BNQ .....	32
5.2	Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain .....	32
5.3	Carte synthèse du patrimoine archéologique.....	32

## Avant-propos

Ce repérage du patrimoine urbain est réalisé dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui doit être adopté par le Conseil municipal d'ici le 31 décembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme développe différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique permet d'atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan.

La Division du patrimoine et de la toponymie a préparé ces Cahiers d'arrondissements qui présentent la méthodologie de travail, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, les justifications des choix des secteurs et une bibliographie. Ces cahiers constituent un document de référence qui accompagne le Plan d'urbanisme.

Cette première diffusion sur le Web présente de façon préliminaire les principaux résultats du repérage. La diffusion complète et finale sera disponible au début de l'été 2004.

Ce repérage a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004.

Les Cahiers d'arrondissement s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité et de les aider à avoir une meilleure compréhension du territoire et développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois qu'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île. Ceci implique la découverte de nouveaux territoires et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal. Ceci implique aussi une harmonisation des visions et des représentations que certains arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent pouvait avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage, en vue du Plan d'urbanisme, constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et de considérer le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une même perspective.

## **1. Cadre méthodologique**

### 1.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il se compose de traces héritées des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme

l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, la présence d'une église et d'une école autour d'un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); des rues peuvent présenter des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer qu'une seule de ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

Ce cadre méthodologique se divise en trois parties. La première explique l'approche et les critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, la seconde, ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial et la troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

## 1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

### 1.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur la notion de paysage urbain développée par Kevin Lynch. Ainsi, le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan). Il se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. La première marque notre préférence à considérer les bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt que comme des objets isolés. La seconde est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par les limites du champ visuel. Ceci implique que ces limites ne seront pas arbitrairement placées au centre des rues mais plutôt au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elle est réalisée pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire qui leur sont propres et qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de faire ressortir ces spécificités locales. Ainsi, par exemple, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Ce repérage basé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain. Cependant, il n'aurait pu être réalisé sans un processus continu d'aller retour entre ces visites et l'étude de sources documentaires. Ainsi, bien qu'on ne puisse pas parler d'un processus linéaire, les étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie étaient les suivantes :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante sur chacun des arrondissements :
  - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
  - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques.
  - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
  - consultation d'une expertise particulière en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et identification préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Harmonisation aux frontières des arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.
- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du travail de repérage du patrimoine urbain se présentent sous la forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre. Ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inclure tous les bâtiments intéressants vu leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer de façon individuelle tous les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les expertises de l'équipe de la Division du patrimoine et de la toponymie, ainsi que l'état des connaissances actuelles sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces impondérables ont constitué un défi de taille pour réussir à

constituer ce document qui est, somme toute, une base solide sur laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

### 1.2.2 Critères de sélection

#### a. Les secteurs et les immeubles d'intérêt patrimonial

##### *Les secteurs d'intérêt patrimonial*

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :<sup>i</sup>

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit :<sup>ii</sup>

- Exceptionnels : secteurs ayant conservé leurs qualités au niveau des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.
- Intéressants : ensembles renfermant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales présentant un intérêt patrimonial. Cependant, ce sont des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont parfois connu un certain nombre de perturbations et qui peuvent comprendre des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones sont parfois dans un état moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental mais pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement. Ceci fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels en procédant à la constitution d'un site du patrimoine.<sup>iii</sup>

### *Les immeubles d'intérêt patrimonial*

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : <sup>iv</sup>

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque au niveau : <sup>v</sup>

- des conditions sociales, économiques et politiques changeantes;
- des progrès technologiques rapides;
- des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants : <sup>vi</sup>

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique);
- le processus de production particulier;
- le lien avec les voies de transport;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit : <sup>vii</sup>

- Exceptionnels : un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits pour les mêmes fins et/ou qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables au niveau de son architecture par rapport à ses comparables et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il agit souvent comme un point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- Intéressants : un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que les autres construits pour les mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche

certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à ses comparables mais dans une moindre mesure que la catégorie précédente et qui peut avoir subi quelques modifications.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants pour l'arrondissement, ce qui fait ressortir la spécificité de chacun d'eux. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par le biais de la Loi sur les biens culturels par la citation.

### *Notions nouvelles*

Les ensembles urbains d'intérêt : Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre qui composent une part importante du patrimoine des banlieues montréalaises en créant une catégorie appelée Ensemble urbain d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Ce repérage est exploratoire et vise à introduire cette notion dans le Plan en la reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes :

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité au niveau des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt : Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière que sont les Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent à cause de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Elles peuvent inclure autant la restauration que l'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production. Actuellement, l'état de la connaissance sur le sujet est malheureusement trop souvent embryonnaire. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices afin que s'inscrive pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui prévaut à la sélection des ensembles industriels d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou plusieurs compagnies.

### 1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire montréalais peut, dans certains cas, remonter au XVII<sup>e</sup> siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les traces les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes. Chaque côte, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres qui peut compter quelques dizaines de concessions et qui représente une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Ceci donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le régime français. Ce système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

À cause de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, cela n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, constitue l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal est encore très fortement rurale.

Aujourd'hui, plusieurs de ces chemins sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

### 1.4 Le patrimoine archéologique

#### 1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

*Le patrimoine archéologique est « la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable » (Extrait de la Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique, ICAHM, ICOMOS International, 1990).*

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tout type, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important concerne la nature du patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par le biais des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution apparaît unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

#### À l'échelle de l'île de Montréal

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles dont deux majeures, Montréal et Jésus, et plus de mille kilomètres de rives. Montréal se veut également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'état de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux plus anciennes découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

À ce jour, la plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période Archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir de premières chroniques du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Ils sont cependant souvent muets sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus et sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, à l'exemple des avant-postes de Ville-Marie. Ils se taisent parfois volontairement et, en d'autres

occasions, ils ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite... L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour, sur l'île de Montréal, documentent une longue séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires, associée à la présence de groupes d'horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières catholiques, protestants et juifs, complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

#### 1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissance et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations portant sur la grande ancienneté du site ou sur le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, par le biais de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou ayant pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les réoccupations successives ont structuré le milieu d'origine et ont pu affecter les vestiges des occupations anciennes. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé au moyen de forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes effectuées lors de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont à envisager dépendamment des valeurs scientifiques, didactiques et symboliques – sentiment d'appartenance, affirmation de l'identité – du site archéologique et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique d'un grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer prioritairement sa conservation in situ. Une réserve archéologique est souvent garante de l'avenir de la mise en valeur du patrimoine archéologique. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Ainsi, les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent impliquer la conservation intégrale in situ de certains vestiges, la mise en valeur in situ de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille

archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer la récupération maximale d'information.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces multiples – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, rue, squares, place, parc, parc nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. Ainsi, la reconnaissance du patrimoine archéologique au sein du Plan d'urbanisme de Montréal, permettra de prévenir l'interférence négative avec les usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

#### 1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, une étude des sites archéologiques recensés en date de 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique, a été réalisée par la Ville de Montréal. Cette étude constitue un niveau de réflexion qui s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal et qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Soeurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal, sont connus.

L'étude menée s'est attardée, dans un premier temps, à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Dans un second temps, à qualifier, à localiser et à prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

#### Les sites archéologiques recensés

Le site archéologique est le lieu où sont concentrés des témoins matériels en contexte – biens immobiliers et mobiliers incluant les artefacts et les écofacts.

Au Québec, en vertu de la Loi sur les Biens culturels, tout site archéologique découvert est codifié, le code Borden, et est inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden réfère à un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Au Québec, le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, attribue les codes Borden. Ce système permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (exemple BjFj-), et successivement selon l'ordre des découvertes archéologiques (exemple BjFj-1).

La Ville de Montréal a ainsi enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques recensés, des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de l'année 2003, ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ces sites ont été cartographiés incluant les sites archéologiques altérés car ces derniers sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu spécifique.

#### Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité de protection du patrimoine archéologique. Seuls les grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens ont été listés par arrondissement.

#### Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et les secteurs d'intérêt archéologique

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges archéologiques des périodes préhistorique, de contact et historique, eu égard à ses caractéristiques géomorphologique, biophysique, archéologique et historique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique, des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques, démontre un fort potentiel à receler des vestiges archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors-sol et leur capacité à contribuer à la connaissance, constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites archéologiques potentiels sont nécessaires.

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire où des études plus poussées doivent être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure difficile à évaluer si l'on considère l'environnement et son niveau de perturbation moderne. Ainsi, la collaboration des citoyens est nécessaire afin de communiquer toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

L'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des témoins archéologiques potentiels, pour chacun des

27 arrondissements de l'île de Montréal. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources pour documenter les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil d'un territoire pour des populations, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir des études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen des cartes topographiques et des photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires, de même que l'approvisionnement en eau potable et autres;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir des monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, également à partir des études sur les parcs nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens culturels à statut et les lieux historiques nationaux à l'exemple du canal de Lachine;
- du contexte archéologique documenté à partir de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec de même que dans les publications, les rapports inédits, les relevés de découvertes; des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain; le Répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L'analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet d'identifier des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes et d'élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C'est ainsi que l'on constate, sites archéologiques à l'appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s'établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, à l'exemple d'un moulin à farine ou à scie mu par l'eau, d'une tannerie artisanale ou, plus tardivement, d'un complexe industriel, impliquent des caractéristiques d'implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales, depuis le début de l'occupation de l'île de Montréal jusqu'à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et constater, plus avant, le degré de conservation d'éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, à l'exemple de l'ajout de remblais en rive,

ont été réévaluées suite à l'inspection visuelle. Les résultats de l'ensemble de ces étapes d'évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l'île de Montréal, l'orthophoto 2002, afin de bien saisir toute la portée de l'urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l'île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s'agit aucunement d'une étude de potentiel archéologique « fine » de l'île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d'urbanisme : site archéologique intègre, site archéologique altéré, secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d'intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

### 1.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d'urbanisme nous permet d'atteindre plusieurs objectifs et d'ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d'avenir. Il permet entre autres :

- d'élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu'on retrouvait dans le Plan d'urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d'urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal;
- de contribuer à accroître l'intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine, et d'en sensibiliser d'autres à l'importance de cet enjeu;
- d'amorcer une exploration de nouvelles notions que l'on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.);
- de contribuer à l'identification d'enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine;
- de développer une vision globale et partagée en vue d'une planification et d'une action concertée en matière de patrimoine en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

## 2. Historique

Cet arrondissement est constitué de trois anciennes municipalités annexées récemment à Montréal : Rivière-des-Prairies (1963), Pointe-aux-Trembles (1982), et Montréal-Est (2002). Il est situé à l'extrême est de l'île de Montréal et toutes ses composantes donnent sur les rives du fleuve ou de la rivière des Prairies. Ce territoire est occupé dès le XVII<sup>e</sup> siècle par les colons français qui y défrichent les terres. Des forts sont érigés à Pointe-aux-Trembles et à la rivière des Prairies pour assurer la défense de la colonie contre les attaques iroquoises.

### *Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies*

Dès 1667, les colons s'installent sur les terres des côtes Saint-Jean et Sainte-Anne. Elles font face au fleuve Saint-Laurent et elles leur sont concédées par les seigneurs de l'île (les sulpiciens). En 1674, le fort de Pointe-aux-Trembles est érigé. Il fait partie d'un système défensif beaucoup plus vaste sur l'île de Montréal. Ce fort donne naissance au noyau villageois primitif, composé de l'église, du presbytère et du cimetière, créant ainsi

un des premiers villages de l'île de Montréal. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les religieuses de la Congrégation Notre-Dame mettent en place, près de l'église, une première école pour l'instruction des enfants. La trame des rues constituée à cette époque subsiste toujours et demeure l'un des plus anciens vestiges historiques de Pointe-aux-Trembles. D'autre part, pour l'usage des colons, les sulpiciens font construire successivement deux moulins à farine mus par la force du vent dont l'un subsiste toujours. Le premier est construit avant 1675. En 1718, il est tellement endommagé par les glaces ou les crues du printemps qu'il doit être abandonné. En cette même année, un second moulin est donc construit et c'est celui-là qui subsiste toujours.

En 1737, la première grande route terrestre est ouverte en Nouvelle France. Elle relie Montréal à Québec. Cette route interrégionale qui traverse Pointe-aux-Trembles est considérée comme la réalisation matérielle la plus importante produite durant le Régime français. De sa construction jusqu'à aujourd'hui, cette route de transit, qui deviendra la rue Notre-Dame, est moult fois réparée au fil du temps. Son tracé subit ainsi de nombreuses modifications, entre autres en 1841 lorsqu'elle est emportée par l'une des inondations qui affectent ce secteur régulièrement. La traversée de la rivière, pour atteindre la rive nord du fleuve et continuer vers Québec, se fait grâce à des bacs jusqu'en 1938-1939.

Le territoire de Pointe-aux-Trembles reste agricole jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, mais son village demeure un relais important sur la route de Québec. C'est ainsi que des hôtels et des auberges offrent leurs services aux voyageurs. Toutefois, l'arrivée de l'automobile dans les années 1920 lui fait perdre ce rôle d'étape routière, l'endroit étant situé trop près de Montréal.

Sur ce vaste territoire, plusieurs communautés religieuses enseignantes s'établissent au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à l'instar des sœurs de la Congrégation Notre-Dame. Lieu de pèlerinage important, la Chapelle de la Réparation attire les foules. De plus, fait exceptionnel, l'Institut français évangélique, issu de la communauté protestante francophone, s'installe à Pointe-aux-Trembles.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Montréal est en pleine urbanisation alors qu'à Pointe-aux-Trembles le développement urbain n'avance qu'à petits pas, même si le secteur est desservi par un tramway depuis 1897. Pointe-aux-Trembles est incorporé en village en 1905, puis en ville en 1912, année où une soixantaine de maisons du noyau villageois sont détruites par un incendie. En 1918, le *Canadian Municipal Journal* vante les mérites d'un projet de logements ouvriers innovateur; des maisons construites par La société des logements ouvriers et entourées d'arbres et d'espaces gazonnés forment un ensemble alors nommé *garden community*. L'intérêt de ce projet est de permettre aux familles ouvrières d'accéder à la propriété en leur facilitant l'obtention d'un prêt hypothécaire. Il serait le premier projet d'habitation sociale au Québec.

Au plan économique, des carrières sont exploitées à Pointe-aux-Trembles dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. La pierre extraite alors est utilisée pour alimenter une cimenterie. D'autres carrières fourniront plus tard la pierre de remplissage lors de la construction du pont Pierre-Legardeur (1938-1939). Outre l'activité agricole, qui demeure importante sur l'ensemble du territoire, les activités se diversifient. Des familles bourgeoises se construisent des maisons de campagne sur les rives du fleuve pour la saison estivale. Entre les deux guerres, des familles ouvrières y passent les vacances d'été dans de

modestes chalets. En 1938-1939, le premier pont permanent est construit, reliant de façon permanente Montréal à sa banlieue.

Le boom de l'après Seconde Guerre mondiale affecte le territoire de Pointe-aux-Trembles qui commence à se développer rapidement sous l'impulsion de compagnies qui s'y installent, Petrofina en étant un exemple. La population passe de plus de 4 000 habitants en 1941 à près de 22 000 vingt ans plus tard. Pointe-aux-Trembles accède au rang de cité en 1958 et, en 1982, est annexée à Montréal. Depuis, la population continue d'augmenter régulièrement et les terrains vacants se comblent avec l'arrivée des nouveaux résidents.

Quant à Rivière-des-Prairies, elle connaît des débuts assez similaires à ceux de Pointe-aux-Trembles. Son noyau villageois se trouve en plein cœur d'une zone rurale. Toutefois, située sur une route moins achalandée, qui deviendra le boulevard Gouin, Rivière-des-Prairies maintient son caractère agricole. Ce territoire est érigé en municipalité de paroisse en 1845. Il est annexé à Montréal en 1963 et en devient alors l'un de ses quartiers. Aujourd'hui, les vastes espaces encore disponibles sur le territoire sont en voie de transformation et d'aménagement.

#### *Montréal-Est*

En 1910, une partie du territoire de Pointe-aux-Trembles, soit l'équivalent de six terres agricoles, est détachée pour constituer Montréal-Est. Une requête avait été présentée en ce sens par la compagnie immobilière de Montréal-Est. La planification de la nouvelle ville est conçue sur le modèle de Maisonneuve. Mais la Première Grande guerre vient orienter autrement la vocation de la ville : elle deviendra le lieu par excellence consacré à l'industrie lourde. Des industries de raffinage et d'entreposage de pétrole y élisent domicile, offrant à la population de l'est de l'île des emplois stables. Ces raffineries donnent, depuis ce temps, à Montréal-Est, son paysage industriel particulier.

### **3. Évaluation du patrimoine urbain**

#### **3.1 Mise en situation**

Aujourd'hui, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est est un territoire en pleine expansion urbaine. Il est passé en quelques décennies d'un territoire largement agricole et boisé à une banlieue en développement rapide.

Cette situation entraîne quelques constatations de circonstances. Premièrement, il est clair que les îlots urbains anciens sont des territoires très circonscrits. Deuxièmement, il est aussi évident que la majorité des bâtiments anciens sont des bâtiments de ferme ou de villégiature construits le long des chemins anciens que sont principalement la rue Notre-Dame et le boulevard Gouin et que la densification urbaine les a intégrés au développement, enlevant généralement autour d'eux le caractère champêtre, le dégagement et les vues.

## 3.2 Résultat de l'analyse

### 3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Cet arrondissement compte sur son territoire le premier Chemin du Roi, reliant Montréal à Trois-Rivières et à Québec. Le tracé de ce chemin diffère aujourd'hui du chemin original, certaines parties ayant disparu emportées par le fleuve. Dans l'ensemble, on peut quand même considérer qu'il est encore sensiblement le même. L'arrondissement compte aussi, dans sa partie nord, le boulevard Gouin, qui conserve son caractère champêtre et son parcours sinueux et étroit.

L'ancienne Côte St-Léonard est disparue sous l'autoroute 40 et les chemins de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies subsistent sous la rue Broadway et sous le boulevard Rivière-des-Prairies. On retrouve encore quelques bâtiments anciens le long de ces deux derniers chemins.

Nous croyons donc important de signifier l'intérêt patrimonial des tracés suivants :

- le « Chemin du Roi » (la rue Notre-Dame), de la limite ouest du territoire résidentiel de Montréal-Est jusqu'à limite est de l'arrondissement;
- du côté de la rivière des Prairies, le boulevard Gouin, entre la limite de l'arrondissement Montréal-Nord et la rue Sherbrooke;
- la trame des rues constituée au XVII<sup>e</sup> dans le village de Pointe-aux-Trembles, qui subsiste toujours et qui demeure l'un des plus anciens vestiges historiques de la ville.

### 3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

Le cadre bâti de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est a déjà fait l'objet d'une analyse détaillée pour la préparation du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal adopté en 1992. La présente analyse vient se greffer sur les acquis au niveau de la connaissance et du cadre réglementaire.

#### a. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

##### 11.E.1 Le site du patrimoine du Vieux-Village (Rivière-des-Prairies)

Bien délimité dans le territoire, en bordure du boulevard Gouin et de la rivière des Prairies, cet ensemble représente le cœur du village d'autrefois, entièrement rural jusqu'au tournant du siècle, puis, peu à peu, tourné vers la villégiature. Ce village est l'une des plus anciennes agglomérations de l'île de Montréal, même si son développement, en marge des axes majeurs de transport, se soit fait à un rythme assez lent. Le village enveloppe le site de l'église et du presbytère conçus par Victor Bourgeois, architecte réputé du XIX<sup>e</sup> siècle. Le village s'est d'abord développé à l'ouest de la terre de l'église pour s'étirer vers l'est le long du boulevard Gouin, et enfin, dans un contexte de villégiature, se développer sur la 69<sup>e</sup> avenue. Il compte plusieurs bâtiments du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, les plus anciens présentant l'architecture rurale traditionnelle, les derniers, de style victorien. On notera la présence de dépendances qui complètent l'aspect villageois de l'ensemble.

### 11.E.2 Le site de la Chapelle de la Réparation (Pointe-aux-Trembles)

Composé d'un ensemble de bâtiments exceptionnels dans un site boisé et vaste, cet ensemble mérite une attention particulière. La chapelle de la Réparation (1921), la Scala Sancta (1904-1905), la Salle Padre Pio (1960), le Scolasticat des Capucins (1928) et le magasin d'articles religieux constituent les bâtiments importants de cet ensemble. Notons ainsi que la Scala Sancta, conçue par l'architecte J.-A. Godin est une des première structure en béton armé en Amérique et que la Salle Padre Pio, conçue originalement pour servir temporairement dans l'attente de la nouvelle basilique, est une œuvre de l'architecte André Blouin, d'une esthétique toute monacale, basée sur l'usage simple des matériaux (ce caractère devrait être restauré).

La perspective de la Chapelle dans l'axe du boulevard de la Rousselière ajoute à la force de la composition d'ensemble et à la structure urbaine du secteur.

### 11.E.3 Le cimetière Hawthorne-Dale (Pointe-aux-Trembles)

Cet élément de paysage tout à fait extraordinaire marque une étape sur le long trajet que représente la rue Sherbrooke jusqu'à la pointe. Avec le site de la chapelle de la Réparation, le boisé de l'Héritage, le site du cimetière, prolongé jusqu'au fleuve par le parc de la Pointe-aux-Prairies, ce secteur constitue une réserve naturelle d'envergure exceptionnelle. On y retrouve des espaces verts de grande qualité, des sites naturels à protéger, le tout, au cœur de la ville.

### 11.E.4 Le village de Pointe-aux-Trembles (Pointe-aux-Trembles)

Le village de Pointe-aux-Trembles commence à se développer dès 1669 après la concession de terres par les sulpiciens à Jean Oury dit Lamarche. Le village est fortifié de pieux dès 1677 et les lots à l'intérieur des fortifications sont concédés à la même date. Le début du XX<sup>e</sup> siècle a vu le village s'agrandir pour occuper les 20 premières avenues. Ces nouvelles avenues ouvertes entre 1912 et 1925 délimitent aujourd'hui le village. Au centre du village ancien, on retrouve un noyau institutionnel majeur constitué d'immeubles importants dont l'église et le presbytère, l'Académie Roussin (le collège des frères du Sacré-Cœur) et le couvent des sœurs de la Congrégation (1878). Le village loge aussi un nombre important de belles villas face à la rue Notre-Dame et dos au fleuve. Elles sont dignes représentantes d'une belle époque.

### 11.E.5 La Société des logements ouvriers (Pointe-aux-Trembles)

Le secteur qui nous importe ici est constitué de 4 habitations unifamiliales nichées sur le flanc est de la 6<sup>e</sup> Avenue. Généralement bien conservées, elles démontrent la qualité de l'architecture originale et des matériaux. Les photos d'époque montrent aussi la qualité de l'aménagement urbain où s'intégraient ces immeubles.

La Société des logements ouvriers a vu le jour en 1917, fondée par Rosaire Prieur, conseiller municipal puis, maire de Pointe-aux-Trembles. À cette époque, le Tramway de la Montreal Island Belt Line Railway Company dessert déjà Pointe-aux-Trembles et l'expansion industrielle attire une population de nouveaux travailleurs. La Ville manque de logements pour accueillir ces nouveaux résidents. Pour répondre à cette demande, Monsieur Prieur décide de créer une « Cité jardin modèle ». Il analyse alors diverses expériences en France et en Angleterre. La compagnie acquiert 340 lots entre la 4<sup>e</sup> et la

7<sup>e</sup> Avenue. Une centaine de maisons de divers types seront construites. Ce projet constitue la première expérience de logement social du Québec, grâce, particulièrement au mode de financement de location/achat. Au total, environ 110 unités d'habitation seront construites.

#### 11.E.6 Le Centre Hospitalier Rivière-des-Prairies (Rivière-des-Prairies)

Sur son vaste terrain traversé par le ruisseau De Montigny, dans un site exceptionnel, l'Hôpital de Rivière-des-Prairies se présente au bout d'une longue allée paysagée. Construit en 1948, selon un plan semblable à celui de l'hôpital Louis-Hippolyte-LaFontaine, il se développe avec un corps central et deux ailes symétriques.

#### b. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

##### 11.1.1 Le secteur 64<sup>e</sup> Rue (Pointe-aux-Trembles)

Délimité à l'est par le parc de la Pointe-aux-Prairies, et à l'ouest par le parc Marcel-Léger, ce secteur commémore le Pointe-aux-Trembles rural et de villégiature. Structuré par des rues ouvertes entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve, ce secteur offre un accès intéressant au fleuve. On y retrouve une habitation rurale en pierre des champs, la Maison Pierre Beauchamp au 10, 64<sup>e</sup> avenue. En bordure de la rue Notre-Dame, on retrouve aussi dans les environs des maisons de ferme construites vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme, par exemple, la maison du 14826, rue Notre-Dame Est. Le cadre bâti des rues secondaires est constitué principalement d'habitations de villégiature.

##### 11.1.2 Le secteur 60<sup>e</sup> Rue (Pointe-aux-Trembles)

Ce secteur est délimité à l'est par le parc Marcel-Léger, créé pour héberger la Maison Beaudry, un monument historique classé. Comme le précédent, il marque l'époque rurale et le développement de villégiature. Il ne compte toutefois qu'une seule rue ouverte vers le fleuve, perpendiculaire à la rue Notre-Dame Est. On y retrouve une habitation rurale en pierre des champs, la Maison Beauchamp au 14 490, rue Notre-Dame Est. La Maison Langlois, au 24, 58<sup>e</sup> Avenue, elle aussi en pierre des champs, est située juste à l'ouest de ce secteur. Des habitations résidentielles de tailles et de constructions variées complètent l'ensemble.

##### 11.1.3 L'urbanisation du village (Pointe-aux-Trembles)

Entre la rue Notre-Dame Est et la voie ferrée, qui dessert Pointe-aux-Trembles depuis 1897, la ville enveloppe bientôt son noyau originel dans un tissu urbain plus dense. En continuité avec le secteur situé au sud de la rue Notre-Dame Est, on retrouve des habitations de types et d'architecture variés, datant généralement du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, essentielles à la structure urbaine du cœur villageois.

##### 11.1.4 Le collège Marie-Victorin (Rivière-des-Prairies)

Le collège Marie-Victorin est un ensemble conçu sur le modèle du Campus. Les constructions ont généralement été érigées entre 1950 et 1970. La composition architecturale de facture moderne est soignée et les bâtiments sont bien conservés. Ces

immeubles et l'ensemble qu'ils constituent devraient être analysés de façon plus élaborée afin d'en dégager les principaux points forts. Notons quelques éléments très intéressants : d'une part, il y a le pavillon principal avec sa composition axiale, ses éléments pavillonnaires aux formes fonctionnelles et ses matériaux sobres mais engageants, et d'autre part, la résidence sur la partie sud du site, qui est d'une expression moderne très raffinée.

### c. Les ensembles urbains d'intérêt

Nous avons retenu quatre secteurs du territoire au titre d'ensemble urbains d'intérêt.

#### 11.U.1 La Société des logements ouvriers (Pointe-aux-Trembles)

Ce deuxième secteur d'habitations contient la plus grande partie des constructions de La Société des logements ouvriers. Le secteur était doté de logements jumelés et contigus. Les photos d'époque montrent la qualité de l'aménagement urbain où s'intégraient ces immeubles.

La Société des logements ouvriers a vu le jour en 1917, fondée par Rosaire Prieur, conseiller municipal puis maire de Pointe-aux-Trembles. À cette époque, le Tramway de la Montreal Island Belt Line Railway Company dessert déjà Pointe-aux-Trembles et l'expansion industrielle attire une population de nouveaux travailleurs. La ville manque de logements pour accueillir ces nouveaux résidents. Pour répondre à cette demande, Monsieur Prieur décide de créer une « Cité jardin modèle ». Il analyse alors diverses expériences en France et en Angleterre. La compagnie acquiert 340 lots entre la 4<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> Avenue. Une centaine de maisons de divers types seront construites.

#### 11.U.2 Les habitations de la « Wartime Housing Corporation » (Montréal-Est)

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, Montréal-Est, ville industrielle très active, se retrouve avec un urgent besoin d'habitations pour loger ses ouvriers. Ce secteur est entièrement conçu selon les modèles standardisés de la Wartime Housing Corporation, des plans de superficie assez réduite, parées de clin de bois.

#### 11.U.3 Les Habitations Saint-Georges (Pointe-aux-Trembles)

Ce secteur est situé à l'est du boulevard du Tricentenaire et est accessible par les 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> Avenues. Regroupé autour d'espaces publics, doté de parcs et d'aires de jeux, cet ensemble urbain représente une vague importante de construction de logements sociaux et abordables. Conçu selon des concepts de salubrité, de qualité et inspiré de valeurs familiales, il a été construit en 1949 dans la foulée des projets de renouveau urbain tels que « Les Habitations Jeanne-Mance » et « Benny Farm ». L'ensemble s'est détérioré dans son aménagement mais offre un potentiel intéressant.

#### 11.U.4 Le secteur 52<sup>e</sup> et De la Gauchetière (Pointe-aux-Trembles)

On retrouve dans ce secteur un ensemble homogène d'habitations de type « bungalow » de belle qualité, parés de pierre artificielle et de brique. Construit autour de 1955, sur plusieurs avenues à l'est du boulevard De la Rousselière, il offre un nouveau type d'habitation unifamiliale de qualité aux nouveaux résidents de la banlieue. Cet

ensemble, basé sur quelques plans types, a su conserver ses caractéristiques originales dont la superficie des terrains, la hauteur des bâtiments, la pente des toits et le matériau de parement. Le couvert végétal est venu agrémenter le tout. Les lots originaux, prévus selon une trame de 25 pieds commune à Montréal, ont été regroupés (1½ ou 2) pour permettre cette nouvelle typologie d'immeubles.

d. Les ensembles industriels d'intérêt

11.N.1 Le secteur pétrochimique (Montréal-Est)

Montréal-Est avait prévu se développer comme une «cité jardin modèle», sous l'impulsion de Monsieur Joseph Versailles. La Grande Guerre est venue bouleverser cet objectif et la ville s'est plutôt tournée vers l'accueil des grandes industries : les carrières et la cimenterie, l'industrie pétrochimique et l'industrie pétrolière. L'arrondissement s'est ainsi retrouvé comme un centre pétrochimique de première importance. Ces industries ont élaboré, dans le paysage de Montréal, d'énormes installations de laboratoires à ciel ouvert, conçus par l'ingénierie québécoise et internationale et voués à des productions modernes. De vastes immeubles accompagnent ces industries, pour fournir les services à la production; en brique et fonctionnels quoique d'expression soignée, ils participent au caractère du paysage.

e. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

*Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :*

Les édifices de culte

10050, boulevard Gouin Est	Église Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies
3650, boulevard de la Rousselière	Chapelle du Sanctuaire de la Réparation
11, boulevard Saint-Jean-Baptiste	Le presbytère Saint-Enfant-Jésus

Les édifices scolaires

12090, Notre-Dame Est	Congrégation de Notre-Dame (Couvent de la Trinité)
12085 - 12125, Notre-Dame Est	L'ancienne Académie Roussin (IS)

Les édifices publics

11370, rue Notre-Dame Est	L'ancien Hôtel-de-Ville de Montréal-Est
11630, rue Notre-Dame Est	Le vieux Moulin de Pointe-Aux-Trembles (Classé)

Les habitations

4, 43 <sup>e</sup> Avenue	Maison Louis Beaudry (IS)
20-24, 58 <sup>e</sup> Avenue	Maison Langlois (IS)
10-12, 64 <sup>e</sup> Avenue	Maison Pierre Beauchamp (IS)
7555, boulevard Gouin Est	Maison Jean-Baptiste Pépin (IS)
7830-32, boulevard Gouin Est	Maison Pierre Pépin (IS)
8000, boulevard Gouin Est	Maison Paul Desautels (IS)
8320, boulevard Gouin Est	Maison Oakes (IS)
9145, boulevard Gouin Est	Maison Louis David
9350, boulevard Gouin Est	Maison Paul Desjardins

9790, boulevard Gouin Est	Maison Pierre Cadieux
12930, boulevard Gouin Est	Maison Armand (Classé)
13200, boulevard Gouin Est	Maison Bleau
11021, rue Notre-Dame Est	Maison Cyrille Durocher
11901, rue Notre-Dame Est	Maison Urgel Carbonneau (Cité)
11931, rue Notre-Dame Est	Maison Charbonneau
12180, rue Notre-Dame Est	Maison Lauriault
12198, rue Notre-Dame Est	Maison Dubreuil
12268, rue Notre-Dame Est	Maison Joseph Versailles
12394, rue Notre-Dame Est	Maison Ephrem Robert
12413, rue Notre-Dame Est	Maison Bénard
12480, rue Notre-Dame Est	Maison Arsène Lacroix
12560, rue Notre-Dame Est	Maison Victorien Roy
13101, rue Notre-Dame Est	Maison Omer Lamarche
14490, rue Notre-Dame Est	Maison Pascal Beauchamp (IS)
14678, rue Notre-Dame Est	Maison Antoine Beaudry (Classé)
15024, rue Notre-Dame Est	Maison Hugh Allan
11949, rue Saint-Joseph	Maison François Bau

f. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante

*Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante, qui sont situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :*

Les habitations

460, rue Broadway	Maison
8126, rue Broadway	Maison
10, rue Saint-Jean-Baptiste	Banque

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est occupe l'ensemble de la pointe est de l'île de Montréal, au confluent de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent. Ce territoire est occupé par les groupes amérindiens de la période préhistorique, depuis environ 4 000 ans avant aujourd'hui. D'abord par des groupes nomades de la période Archaïque qui utilisent les terrasses ainsi que les berges des cours d'eau pour établir des campements de chasse et de pêche. Puis, par des groupes semi-sédentaires de la période Sylvicole, de 3 000 ans avant aujourd'hui à 1534, des pêcheurs-chasseurs-cueilleurs-horticulteurs qui vivent dans la vallée du Saint-Laurent. Ce sont ces groupes, sont désignés sous le nom d'Iroquoiens du Saint-Laurent, que Jacques Cartier rencontre lors de son second voyage à Montréal en 1535. À la période historique, les premiers colons adoptent un mode de vie similaire à celui des Amérindiens, ils s'installent en bordure des cours d'eau et les utilisent comme axes de communication.

Les Sulpiciens deviennent en 1663, les seigneurs de Montréal, suite à la dissolution de la société fondatrice de Ville-Marie. La seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle constitue une période d'expansion territoriale qui se fait par l'entremise de l'attribution des terres par les seigneurs de l'île. Ces terres forment d'étroites et longues bandes disposées de

façon à ce que le front de chaque parcelle se trouve en façade sur le fleuve. La première concession située en bordure d'un ruisseau est attribuée en 1665, et la plupart des terres sont concédées avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Des missions, des forts et des redoutes sont érigés sur le pourtour de l'île pour assurer la défense de Ville-Marie contre les raids iroquois au cours des années 1670-1680.

À Pointe-aux-Trembles, les terres sont distribuées au sein de la côte Sainte-Anne et, un peu plus en aval, de la côte Saint-Jean. De petits cours d'eau coulent sur ce territoire, les deux plus importants étant la coulée Saint-Jean ou coulée Grou, sur la côte Saint-Jean, et la coulée des Roches, sur la côte Saint-Anne. On compte également plusieurs chemins dont le chemin du Roy en bordure du fleuve Saint-Laurent, associé à un bac pour la traversée vers Repentigny, et plusieurs sentiers dans un axe nord-sud, permettant de relier les terres de Pointe-aux-Trembles à celles de Rivière-des-Prairies. Sur la rive nord de l'île, les terres s'ouvrent vers la rivière et s'étirent vers l'intérieur, elles sont désignées sous le nom de côte de Rivière-des-Prairies.

Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, deux des plus anciennes paroisses rurales de l'île de Montréal, présentent des phases de développement similaires : des concessions y sont attribuées, un fort et un moulin y sont construits au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs maisons érigées en bordure des chemins anciens, témoignent des activités rurales du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces résidences familiales sont généralement accompagnées des dépendances et d'aménagements secondaires : grange, étable, écurie, laiterie, puits, latrines et fosses à déchet. Le lotissement des terres au cours du XX<sup>e</sup> siècle, favorise le développement résidentiel, certaines terres conservent néanmoins leur vocation agricole jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. La villégiature amorcée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, influence également le développement de l'extrémité est de l'île.

Montréal-Est a suivi un développement fort différent. Port maritime ouvert sur le fleuve, son essor est principalement lié au développement industriel concentré dans le secteur pétrochimique et l'industrie du ciment, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Seule une petite partie du territoire est occupée par des habitations, notamment à l'angle sud-est du territoire. Les infrastructures portuaires ont modifié les berges de façon importante.

#### a. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

##### 11.AP.1, 11.AP.6 et 11.A.1 – Zone côtière, îles, chemin du Roy et chemin Gouin

L'arrondissement bénéficie de nombreux parcs, dont plusieurs sont localisés sur les berges de l'île ou le tracé des anciens chemins. Certains d'entre eux cohabitent avec des bâtiments patrimoniaux. Une grande partie de la berge est ici ciblée car seul le parc du Bout-de-l'Île a fait l'objet d'un inventaire archéologique. La présomption de potentiel archéologique s'applique également aux îles, tant pour la rivière des Prairies que pour l'axe du fleuve Saint-Laurent, car elles sont susceptibles d'avoir été utilisées par les groupes amérindiens et les colons français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Plusieurs sites archéologiques de la période préhistorique sont répertoriés à proximité, sur l'île Sainte-Thérèse. Deux sites archéologiques préhistoriques ont été recensés, le site BkFj-7 à Rivière-des-Prairies, et le site BkFi-34 à Pointe-aux-Trembles.

##### Fort Gervais

Le petit fort Gervais construit vers 1670 est illustré sur certaines cartes du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en aval du noyau villageois de Pointe-aux-Trembles. Il

consiste en une redoute de bois localisée sur la côte Saint-Jean, près de l'extrémité est de l'île et de la coulée Grou. Peu de renseignements sont disponibles sur cet ouvrage fortifié, outre le fait qu'il s'agit d'un lieu de repli pour les colons des terres du bout de l'île, en cas d'attaque iroquoise. Trois escarmouches sont documentées en 1690 et 1691, entre les colons de Pointe-aux-Trembles et les Iroquois. La grande Paix de Montréal signée en 1701, met fin aux attaques et donne un nouveau souffle à la colonisation. Aucun vestige du fort Gervais n'est répertorié à ce jour, il faut considérer qu'aucune recherche archéologique spécifique n'a été mise en oeuvre pour le localiser.

#### Fort DesRoches

Les terres situées à l'est des fiefs concédés en 1671, à la pointe est de l'île, sont ensuite octroyées à des colons. Un chemin est également aménagé entre le fort de Pointe-aux-Trembles et le ruisseau DesRoches. En 1691, une redoute est érigée à l'est des fiefs concédés en 1671, probablement près de l'embouchure du ruisseau et à proximité du chemin. Le marché de construction du fort stipule qu'il est fait de bois et mesure 100 pieds de côté, sa palissade atteint 17 pieds de hauteur. Il est utilisé à titre d'avant-poste défensif de Ville-Marie, pour l'axe de la rivière des Prairies, et doit abriter les colons en cas d'attaque iroquoise. La redoute est illustrée sur diverses cartes du XVII<sup>e</sup> siècle mais le recensement de 1781 n'en fait plus mention. Des vestiges du fort ou de la palissade peuvent encore être préservés en sous-sol.

D'autres redoutes ont également été érigées sur le territoire de Rivière-des-Prairies, il s'agit d'ouvrages rudimentaires plus récents qui ont pu être bâtis en une ou deux journées. En effet, un ingénieur français fait construire trente-trois redoutes au cours de l'été 1729, dont trois à Rivière-des-Prairies, mais aucune n'est illustrée sur une carte ancienne.

#### Moulin du Rapide

En raison de leurs obligations envers les Sulpiciens, les censitaires doivent faire moudre leur grain au moulin banal. Dans le cas de Rivière-des-Prairies, l'emplacement choisi pour la construction d'un moulin à vent est situé à l'ouest du village, sur une avancée de terre permettant son bon fonctionnement. Le moulin seigneurial est construit sur la pointe du Rapide en 1681, un lieu qui correspond potentiellement au parc du Moulin du Rapide. Le moulin est dit en ruine en 1781, le peu de documentation disponible ne permet pas d'en déduire le type d'ouvrage et les matériaux utilisés lors de sa construction.

#### Chemin Gouin

L'une des deux maisons Armand, sise au 12930, boulevard Gouin, est à l'intérieur des limites du parc nature de la Pointe-aux-Prairies. Cette habitation rurale du XVIII<sup>e</sup> siècle bâtie vers 1732, présente des murs et des pignons en pierre, un toit à forte pente et des cheminées en bout. Des vestiges des dépendances et des aménagements secondaires, des puits, des latrines et des fosses à déchets, peuvent être conservés en sous-sol. La seconde demeure associée à la famille Armand est située au 12 556, boulevard Gouin. Elle n'est généralement pas mentionnée car son plan architectural original a été modifié au fil des ans. Pourtant, il est probable qu'elle date de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et qu'elle soit construite sur les fondations d'une maison plus ancienne. De fait, les vestiges d'une fondation en maçonnerie de pierre ont été mis au jour, lors d'un inventaire archéologique linéaire, à proximité de cette résidence. Il est vraisemblable que ces vestiges soient associés à une laiterie érigée à proximité de la première maison. Cette laiterie est d'ailleurs mentionnée lors de la cession faite en faveur des enfants

Armand, en 1844. Une raison supplémentaire de s'attarder à l'emplacement de cette demeure concerne la probabilité de retrouver, à proximité, des vestiges du fort DesRoches. La terre de la famille Bleau est utilisée et occupée depuis 1721, mais la maison de ferme encore en place au civique 13 200, boulevard Gouin, témoigne d'une période ultérieure de construction. Des vestiges des dépendances et des aménagements secondaires, des puits, des latrines et des fosses à déchets, peuvent être conservés en sous-sol, à proximité de cette demeure.

#### 11.AP.2 – Fort et ancien village de Pointe-aux-Trembles

La concession d'une cinquantaine de terres sur les côtes Saint-Jean et Sainte-Anne vers 1671, crée la possibilité d'aménager un nouveau bourg en bordure du fleuve, Pointe-aux-Trembles. Ce noyau est constitué d'une église, d'un presbytère et de quelques maisons, enserrés dans l'enceinte d'un fort tandis que le moulin se trouve près de la berge du fleuve Saint-Laurent. Les aménagements principaux sont achevés en 1680. Ce noyau villageois érigé sur une avancée de terre, entre les côtes Sainte-Anne et Saint-Jean, constitue un avant-poste défensif de Ville-Marie. Ce bourg ancien est un lieu à très fort potentiel archéologique. De plus, il recèle fort probablement les vestiges du site de Guillaume Duval, maître-potier, établi à Pointe-aux-Trembles en 1756.

Mis à part le chemin du Roy aménagé en 1734, dont le tracé suit la berge du fleuve, de petits sentiers permettent de communiquer entre les fermes et le fort ainsi qu'avec les terres de Rivière-des-Prairies. Les dommages occasionnés par les crues saisonnières entraînent l'érosion d'une partie du chemin du Roy qui est remplacé par la rue Notre-Dame, en 1841. Le tracé de ce nouveau chemin influence le mode d'implantation sur le territoire. En effet, les façades des résidences existantes sont parfois modifiées, pour les tourner vers la rue Notre-Dame, à l'exemple de la maison Beaudry site archéologique BkFi-033, mais les nouvelles résidences sont plutôt construites en bordure du nouveau chemin.

Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ainsi qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'économie est tournée vers l'agriculture, certains emplacements sont toutefois utilisés comme lieu de villégiature. L'urbanisation du territoire se fait en utilisant les rues ouvertes perpendiculairement à la rue Notre-Dame, puis en suivant un nouvel axe de développement, la rue Sherbrooke. La portion centrale se développe rapidement, au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, puis s'étend finalement jusqu'à la pointe de l'île. Pointe-aux-Trembles est annexée à la Ville de Montréal en 1982.

#### Second moulin seigneurial

Le premier moulin érigé en bordure du fleuve Saint-Laurent, devant le fort de Pointe-aux-Trembles, est en exploitation à partir de vers 1675. Il subit des dommages irréparables lors d'une crue des eaux en 1718, et est remplacé par un second moulin. Les Sulpiciens acquièrent un terrain localisé en amont du précédent emplacement, en bordure du fleuve. Ils y font ensuite construire un nouveau moulin à vent de pierre vers 1719, qui est en opération vers 1721. D'autres bâtiments sont également érigés sur le terrain entre 1724 et 1750, une petite maison, une étable et un four de terre. Une écurie est ajoutée au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le second moulin est vendu en 1837 par les Sulpiciens. Ce moulin seigneurial est toujours à son emplacement d'origine, aujourd'hui au 11640, rue Notre-Dame est.

### 11.AP.3 - Coulée Grou et îles Haynes et Bon Foin

La coulée Grou est en fait un ruisseau situé sur la côte Saint-Jean dont le tracé est intégré au parc de la coulée Grou et à la section sud du parc nature de la Pointe-aux-Prairies. Originellement son lit scinde l'extrémité est de l'île du reste de l'île de Montréal. Son nom vient du premier colon à s'établir en ce lieu, Jean Grou. En 1681, il réside déjà à cet endroit avec sa famille, à la faveur d'une décroissance des attaques iroquoises. L'an 1687 amène la reprise de la guerre avec les Iroquois et, après une expédition de Denonville dans la région des Grands Lacs en 1689, les Iroquois ripostent en attaquant violemment Lachine. En juillet de l'année 1690, un groupe de guerriers iroquois est signalé près du Bout-de-l'Île. Les colons de Pointe-aux-Trembles s'arment et les affrontent le long de la coulée Grou. Près de quarante Iroquois sont tués ou blessés tandis que dix Français sont tués et cinq sont faits prisonniers dont Jean Grou. Les morts français sont enterrés sur place, de peur d'une contre-attaque iroquoise. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les agriculteurs installés sur l'ancienne terre Grou rapportent que des ossements sont parfois mis au jour, par la charrue, dans le talus qui borde la coulée. L'emplacement démontre donc un potentiel archéologique tant pour les campements amérindiens des périodes préhistorique et historique que pour les sépultures qui témoignent de la bataille de 1690, l'ajout de remblais modernes est toutefois à considérer.

### 11.AP.4 – Fort de la rivière des Prairies et site du patrimoine du l'ancien village de Rivière-des-Prairies

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la présence d'explorateurs ou de missionnaires français de passage en ce lieu, est remarquée car ils utilisent la rivière des Prairies pour leurs déplacements. Les Sulpiciens usent d'une stratégie similaire à celle de Pointe-aux-Trembles, pour peupler le territoire. Deux fiefs nobles sont en effet concédés à des officiers militaires, puis des terres sont accordées aux colons aux abords des fiefs, à partir de 1671. En 1687, la construction des fondations de l'église débute. Ce chantier est interrompu et la construction reprend un peu plus à l'est, au fond d'une petite baie, à l'emplacement de l'actuelle église. La première église de bois est remplacée par une église de pierre entre 1708 et 1711, un presbytère est ajouté, l'ensemble fait l'objet d'une démolition en 1875.

En 1681, un moulin est construit sur une pointe située à l'ouest de l'emplacement de l'église, et le fort DesRoches est ensuite érigé sur une pointe localisée près de l'extrémité est de l'île, à la hauteur du petit fort Gervais, en 1691. Un premier fort peut également avoir été construit sur une pointe située juste à l'est de l'emplacement de l'église, le fort de la rivière des Prairies. En effet, plusieurs cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle illustrent la présence d'un fort à cet endroit mais aucune source documentaire n'en fait mention. L'absence d'un fort central autour duquel peut se développer un noyau villageois comme à Lachine, Longue-Pointe et Pointe-aux-Trembles, explique possiblement la difficulté de créer un bourg à Rivière-des-Prairies.

En 1723, le procureur du Séminaire de Saint-Sulpice fait lotir un terrain situé entre les 67<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> Avenue, respectivement rues Notre-Dame et Saint-Jean, immédiatement à l'ouest de l'église. Le village se compose de trois maisons en 1731, puis de sept en 1781, mais la plupart des maisons des agriculteurs sont disséminées en bordure du chemin principal, le boulevard Gouin, en relation avec les terres agricoles. L'évolution future du village s'éloigne du modèle planifié par les seigneurs. Au cours du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le village déborde du cadre prévu, car l'espace utilisé pour ériger de nouvelles maisons est situé entre le chemin et la rivière. Dix maisons sont construites

entre 1781 et 1831, une école est aménagée à proximité de l'église en 1831, ce qui permet de raffermir le noyau villageois autour des institutions. Le village continue toutefois son expansion linéaire en bordure du chemin. Ce choix d'établissement est important et permet de conclure que de nombreux vestiges associés à d'anciennes résidences peuvent être toujours en place, de part et d'autre du boulevard Gouin. À l'intérieur des limites de l'ancien village, plusieurs terrains et espaces libres de même que certaines emprises de rues peuvent également receler des vestiges de la première génération d'habitations, de dépendances et d'aménagements secondaires : puits, latrines, fosses à déchets, etc.

L'urbanisation du XX<sup>e</sup> siècle touche le territoire de Rivière-des-Prairies de façon inégale, puisque les activités agricoles s'y poursuivent jusqu'aux années 1950. La municipalité est annexée à Montréal en 1963.

#### 11.AP.5 et 11.A.2 – Parc du Ruisseau de Montigny

Ce parc linéaire est situé à l'extrémité ouest de l'arrondissement de Rivière-des-Prairie–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est. Il suit le cours du ruisseau de Montigny jusqu'à son embouchure avec la rivière des Prairies, au niveau du parc Ernest-Rouleau. La confluence de cours d'eau, même de petite taille, constitue une caractéristique favorable pour l'occupation humaine aux périodes préhistorique et historique. De plus, ce type d'environnement présente souvent une faune exploitable, sur une base saisonnière, à l'exemple de la sauvagine. Face à ces caractéristiques, l'ensemble du ruisseau est considéré car il peut receler un potentiel archéologique.

#### 11.AP.6 – Parc nature de la Pointe-aux-Prairies

Voir texte 11.AP.1

Ce parc est localisé sur les berges et dans les terres de l'île de Montréal. La présomption de potentiel archéologique s'applique tant pour la rivière des Prairies que pour l'axe du fleuve Saint-Laurent car ces espaces sont susceptibles d'avoir été utilisés par les groupes amérindiens et les colons français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Deux sites archéologiques préhistoriques ont d'ailleurs été recensés dans ce parc nature, le site BkFj-7 à Rivière-des-Prairies, et le site BkFi-34 à Pointe-aux-Trembles. Pour la période historique, le *mount Royal Cemetery*, les maisons Armand, Bleau et Allen et le hangar de la maison Monette y sont recensés.

### b. Les secteurs d'intérêt archéologique

#### 11.A.1 – Zone côtière

Voir texte 11.AP.1

#### 11.A.2 – Parc Ruisseau de Montigny

Voir texte 11.AP.5

### c. Les sites archéologiques

BjFi-005, second moulin à vent de Pointe-aux-Trembles

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Statut légal : bien archéologique classé

Thème : activité artisanale

La concession d'une cinquantaine de terres sur les côtes Saint-Jean et Sainte-Anne vers 1671, est propice à l'aménagement d'un nouveau bourg en bordure du fleuve Saint-

Laurent, Pointe-aux-Trembles. Un noyau se développe, il est constitué d'une église, d'un presbytère et de quelques maisons enserrés dans l'enceinte d'un fort, le moulin est construit près de la berge du fleuve, les aménagements sont achevés vers 1680. Ce noyau villageois érigé sur une avancée de terre, située entre les côtes Sainte-Anne et Saint-Jean, constitue un avant-poste défensif de Ville-Marie. Les dommages occasionnés par les crues saisonnières entraînent la destruction d'une partie du chemin du Roy qui est remplacé par la rue Notre-Dame, en 1841.

Le premier moulin érigé en bordure du fleuve Saint-Laurent, devant le fort de Pointe-aux-Trembles, est en exploitation à partir de 1675. Ayant subi des dommages irréparables lors d'une crue des eaux en 1718, il est remplacé par un nouveau moulin. Les Sulpiciens acquièrent un terrain en amont du précédent en bordure du fleuve et y font construire vers 1719, un moulin à vent en pierre qui entre en opération vers 1721. D'autres bâtiments sont également érigés sur le terrain entre 1724 et 1750 : une petite maison, une étable et un four de terre. Une écurie est construite au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le moulin est vendu par les Sulpiciens en 1837 (Ethnoscop 2001). Ce second moulin seigneurial est toujours à son emplacement d'origine, aujourd'hui le 11640, rue Notre-Dame Est.

BkFi-033, maison Beaudry

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Statut légal : monument historique classé

Thème : complexe agricole

La maison Beaudry est localisée en bordure du fleuve Saint-Laurent, au 14678 de la rue Notre-Dame est. Le lot originaire 215 où s'élève la maison, a été acquis par Louis Baudry vers 1725. La première maison faite de bois cède la place à une maison de pierre dont la construction commence probablement vers 1732, deux ans après que le fils Antoine Baudry soit devenu propriétaire des lieux. Cette maison rurale constitue la résidence familiale d'une exploitation agricole dont les activités se sont poursuivies durant plus de 250 ans. La modification du tracé du chemin du Roy, en faveur de celui de la rue Notre-Dame, fait en sorte que la façade de la maison originellement orientée face au fleuve, a été modifiée pour regarder vers la rue Notre-Dame. La maison Beaudry a été restaurée en 1997, tandis que sa cave et le parc avoisinant ont été l'objet d'un inventaire archéologique (Archéocène 1997 et 1999). Les recherches archéologiques ont permis de déceler la présence de dépendances, d'un puits de surface et de latrines.

BkFi-034, site amérindien préhistorique, parc nature de la Pointe-aux-Prairies

BkFj-007, site amérindien préhistorique, parc nature de la Pointe-aux-Prairies

Mesure de protection : sites archéologiques à protéger

Thème : occupation amérindienne / lieu de halte

La vallée du Saint-Laurent incluant l'île de Montréal, constitue un lieu de résidence et de passage pour différents groupes amérindiens au cours de la période préhistorique. Les manifestations connues, à proximité ou sur l'île de Montréal, sont associées aux périodes Archaïque et Sylvicole, une occupation qui débute il y a environ 4 000 ans. L'inventaire archéologique réalisé dans une emprise linéaire, en rive du fleuve Saint-Laurent, a mené à la découverte d'éclats de pierre taillée et de tessons de poterie amérindienne qui permettent d'associer le site archéologique BkFi-034 à la période Sylvicole. Dans le même contexte, des éclats de pierre taillée ont été mis au jour sur le site BkFj-007, leur association à une période particulière de la préhistoire n'a pu être confirmée (Arkéos 1999).

## Bien culturel à statut

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques classés et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'évaluer plus avant le potentiel archéologique d'un lieu et d'assurer la protection du patrimoine archéologique. Seuls les grands ensembles à statut ont été cartographiés, les autres biens culturels où des mesures de protection sont requises, sont listés par arrondissement.

## **4. Bibliographie**

### **Ouvrages généraux**

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, pp. 47-62.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3<sup>e</sup> éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global/Libre Expression, 1994, 167 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004

[www2.ville.montreal.qc.ca/urb\\_demo/domaines/archeo/bib\\_recherche.htm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm)

## **Bibliographie spécifique de l'arrondissement**

*Album souvenir du tricentenaire*, Pointe-aux-Trembles, La Commission du Tricentenaire de Pointe-aux-Trembles Inc., 1974,

*État des valeurs patrimoniales. Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles*, Montréal, Division de la préservation du patrimoine, juin 1991, s.p.

BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., Coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).

BENOÎT, Michèle et Roger GRATTON. *Vers le bout de l'île. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Mercier, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies*, Montréal, Ville de Montréal / Ministère de la Culture et des Communications, 1991, 24 p., Coll. Pignon sur rue, no 12.

BENOÎT, Michèle et Roger GRATTON. *Le chemin du Bord-de-l'Eau. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Ahuntsic et Saraguay*, Montréal, Ville de Montréal / Ministère de la Culture et des Communications, 1991, 24 p., Coll. Pignon sur rue, no 10

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.

ETHNOSCOP. *Le moulin de Pointe-aux-Trembles. Survol historique et analyse du parcellaire (BjFi-5), 2001*, Montréal, Ville de Montréal, 2001, 39 p.

FOURNIER, Ovila. *Un pionnier de l'économie du Québec. Joseph Versailles (1881-1931). Le fondateur de Montréal-Est*, Saint-Étienne-de-Bolton, Les Éditions de la Libellule, 1974, 141 p.

NOPPEN, Luc. *Du chemin du Roy à la rue Notre-Dame*, Québec, Ministère des transports, 2001, 176 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Ponts du Québec*, Québec, Québec, Ministère des transports, Direction des communications, [1975], 284 p.

## **Photographies aériennes**

ADAMS, John. *Map of the city and suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

## **Cartes**

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

Cote : G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical map of the province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-Mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 473

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, Volume I et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote : G 1144 M65G475 G6 1890 CAR #1 et #2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, Volumes I à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote : G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des Archives d'Outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, no 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal

Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Ortho photo noir et blanc*, 2002, Navigateur urbain.

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured plan of Montreal and its environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa

Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, Volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21,

## **5. Annexes (voir cartes à la fin du document)**

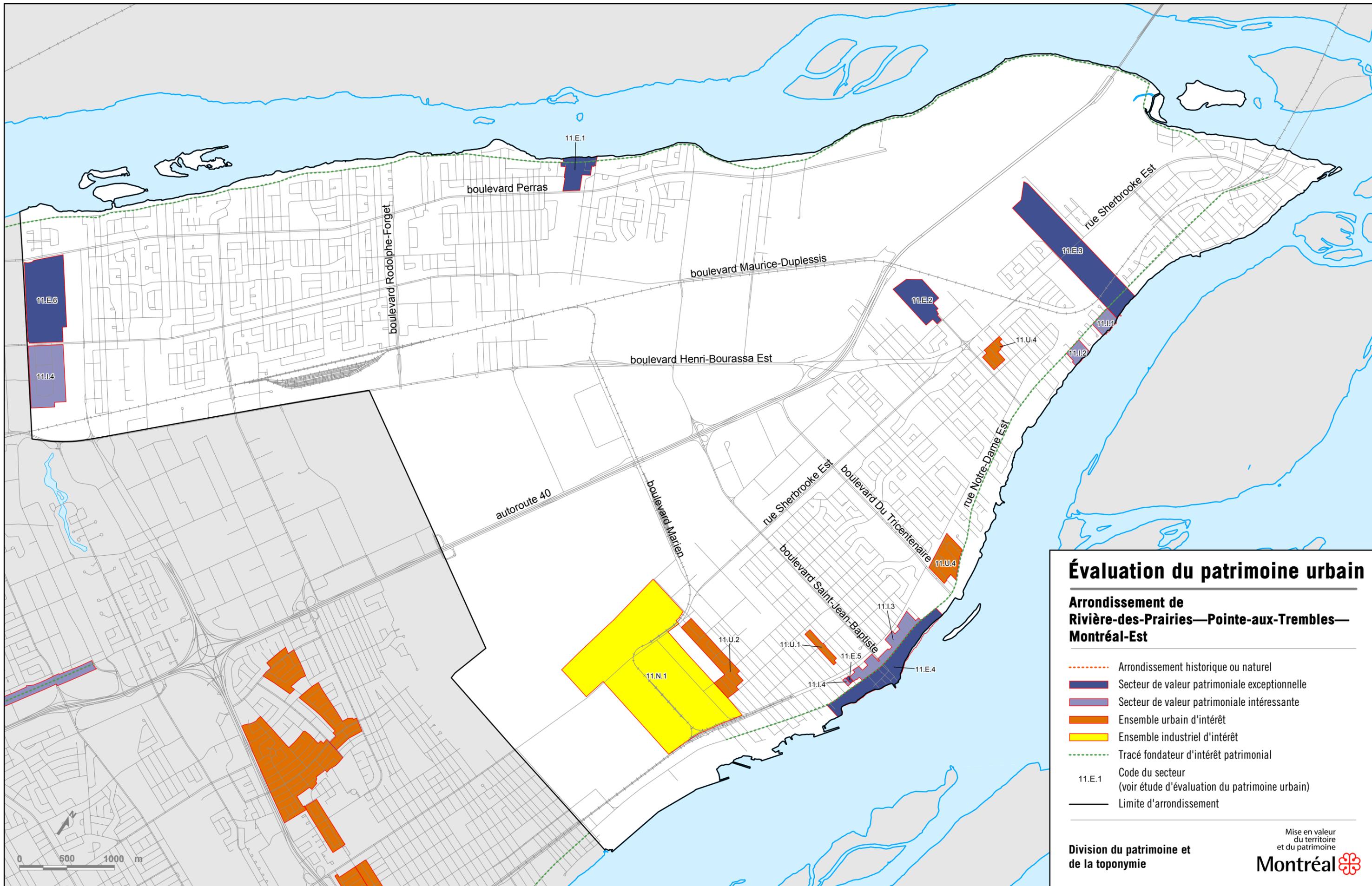
5.1 Carte de l'île de Montréal, André Jobin, 1834, BNQ

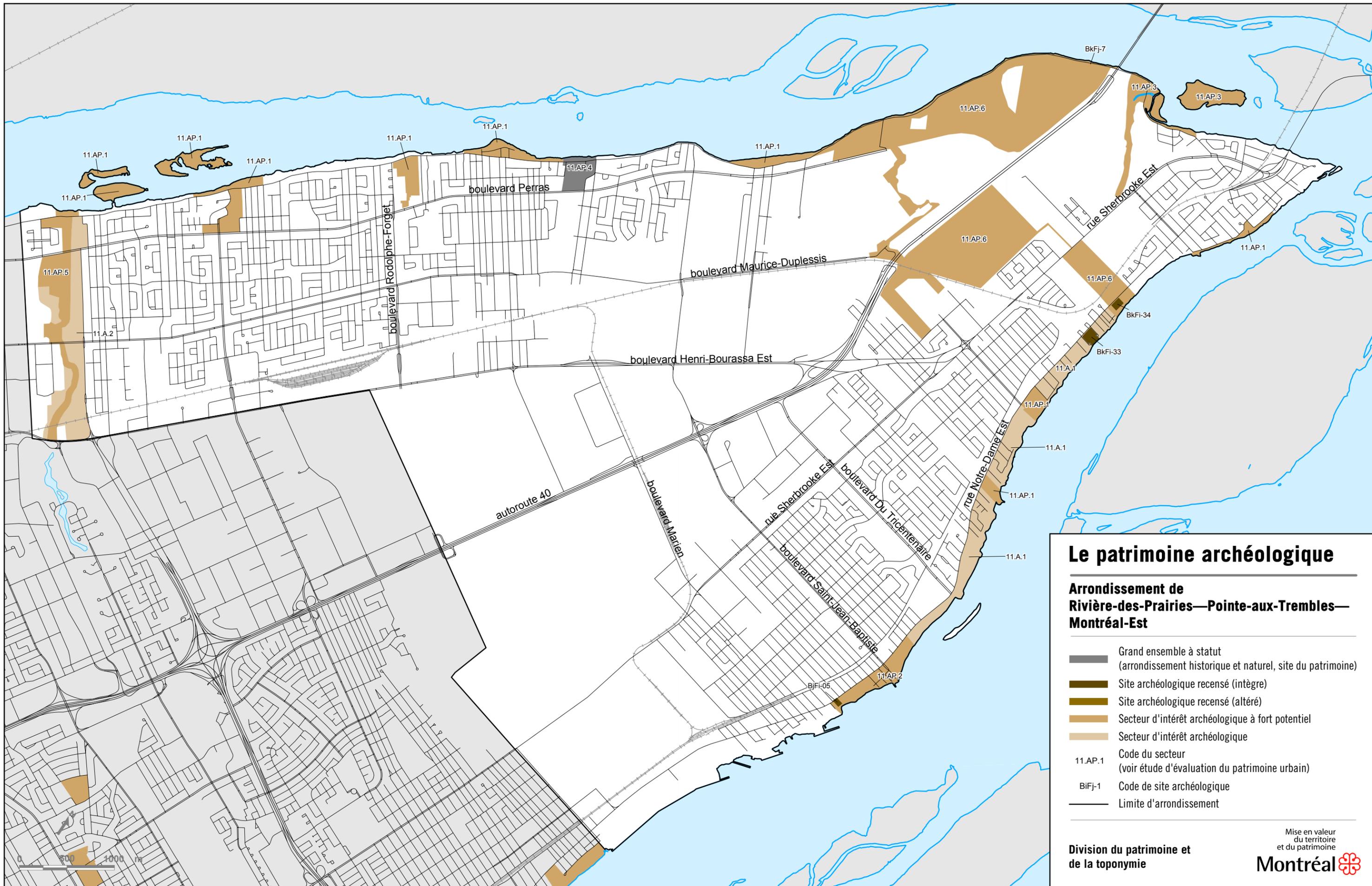
5.2 Carte synthèse : évaluation du patrimoine urbain

5.3 Carte synthèse du patrimoine archéologique

- 
1. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
  2. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.
  3. Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.
  4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.
  5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des Lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.
  6. Ces critères proviennent de *l'Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.
  7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.







## Le patrimoine archéologique

**Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—  
Montréal-Est**

- Grand ensemble à statut  
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
- Site archéologique recensé (intègre)
- Site archéologique recensé (altéré)
- Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
- Secteur d'intérêt archéologique
- 11.AP.1 Code du secteur  
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 Code de site archéologique
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et  
de la toponymie

Mise en valeur  
du territoire  
et du patrimoine  
**Montréal**